



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Deux-Sèvres**

Le directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale des Deux-Sèvres

à

Mairie LE PIN
A l'attention de M. GONNORD
Le Nay
79140 LE PIN

Service Parcours de l'Elève

SPE

Affaire suivie par :

Sandrine CHAIGNE

Tél : 05 17 84 02 30

Mél : sandrine.chaigne1@ac-poitiers.fr

Niort, le 16 novembre 2020

En liaison avec les

Conseillers pédagogiques

61 avenue de Limoges

CS 98661

79026 Niort Cedex

**Objet : Renouvellement de l'Inscription sur le Répertoire Départemental des Structures reconnues
d'intérêt pédagogique (RIP)**

Références : Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 (B.O. hors série n° 7 du 23 septembre 1999)

modifiée par la circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 (B.O. n° 29 du 18 juillet 2013)

Circulaire n° 2005-001 du 05 janvier 2005 (B.O. n° 2 du 13 janvier 2005)

Après examen de votre dossier, j'ai l'honneur de vous faire part :

⇒ **du renouvellement de l'inscription de votre structure sur le Répertoire Départemental**

**LE HAMEAU DU NAY
Régie d'hébergement
79140 LE PIN**

2020-HME-9

H : avec hébergement SH : sans hébergement M : maternelle E : élémentaire

Pour l'accueil de **72** personnes

Effectif maximum enfants et accompagnateurs conformément à l'effectif admis par la commission de sécurité.

Nombre de salles de classe : **2** permanentes

Accueil de classe(s) maternelle(s) possible : **OUI**

Observation : Pour les maternelles, accord sous réserve d'un mobilier adapté à l'âge des enfants (réducteur de lunette WC et matériel de restauration adaptés à la taille des enfants).

Cet agrément est valable pour une durée de 3 ans.

Toute référence au présent label devra être assortie de la mention « locaux conformes à la réglementation relative aux sorties scolaires »

Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres

Arnaud LECLERC